



Madame Sabouret de Loulay devant les travaux de réaménagement de sa salle de bain.

Des aides financières pour l'adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie

Le vieillissement de la population est une tendance croissante, et ce notamment en Charente-Maritime et plus précisément en Vals de Saintonge. Le logement peut s'avérer ne plus être adapté aux pratiques et usages du quotidien. Vals de Saintonge Communauté propose aux habitants un programme d'aides publiques visant à réhabiliter les logements du territoire.

Une adaptation du logement à moindre coût

Cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), fruit d'une convention entre Vals de Saintonge Communauté et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a pour objectif de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé, mais aussi d'assurer une meilleure mixité sociale et générationnelle et améliorer le cadre de vie des habitants du territoire.

Ainsi, par exemple, Madame Sabouret, propriétaire occupante retraitée résidant à Loulay a pu bénéficier des aides de l'Anah et de Vals de Saintonge Communauté. Elle a ainsi été suivie et accompagnée gratuitement par SOLiHA durant son projet d'amélioration de sa salle de bain.

Après avoir rencontré une ergothérapeute, Madame SABOURET a été accompagnée par le bureau d'études pour définir les travaux à réaliser et solliciter les subventions associées. Début 2023, elle engage alors des travaux de transformation d'une baignoire en douche à l'italienne dans sa salle de bain. Le coût total de l'opération s'élève à 6 809,00 € T.T.C. Elle bénéficie à la fin des travaux de 2 167,00 € de l'Anah au titre de la prime « Habiter Facile » et de 500 € de Vals de Saintonge Communauté, soit des subventions qui représentent 39 % de ses dépenses.

Encore plus d'aides en 2024

Au premier trimestre de 2023, le programme visait notamment à accompagner les ménages modestes dans leurs travaux d'économie d'énergie, mais aussi d'adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie.

Vals de Saintonge Communauté attribuait ainsi depuis mai 2022 des subventions de 500 € pour les ménages modestes.

Avec l'augmentation du nombre de demandes, mais également face à l'arrêt du Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental, Vals de Saintonge Communauté a décidé en mai 2023 la création de nouvelles aides pour les propriétaires occupants très modestes et une revalorisation des aides aux propriétaires occupants modestes. Ainsi, concrètement, les aides s'élèvent, dès lors, à 1 000 € pour les propriétaires occupants modestes et 1 500 € pour les propriétaires occupants très modestes qui réalisent des travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie.

Infos pratiques :

Ces aides sont soumises à certaines règles d'éligibilité. N'hésitez pas à contacter SOLiHA Charente-Maritime et Deux-Sèvres pour plus d'informations au 05 46 07 49 99.

Permanences sur rendez-vous le 1^{er} mercredi du mois.
www.valsdesaintonge.fr